



ACCUEIL TEMPS LIBRE

VOUS ENVISAGEZ DE TRAVAILLER DANS LES GARDERIES DES ECOLES?

Le « Décret Accueil Temps Libre » précise les formations nécessaires pour encadrer les enfants dans les garderies. Les deux premiers modules de la section auxiliaire de l'enfance ont été validés par l'ONE qui les considère comme suffisants.

DÉBOUCHÉS

Travailler dans les garderies scolaires.

FORMATION

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre en possession du certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou sur base d'un test d'admission.

DURÉE

Huit mois, à raison de 2 matinées par semaine. Les horaires sont adaptés au personnel déjà occupé pour la surveillance des temps de midi.

WWW.ECEPS-GILLY.BE

- DECOUVERTE DU METIER -- Méthodologie spéciale : découverte du métier de l'auxiliaire de l'enfance -- 40p
- DECOUVERTE DU METIER -- Déontologie -- 20p
- ACCUEIL DES ENFANTS DANS UNE STRUCTURE COLLECTIVE : BASES METHODOLOGIQUES -- Communication -- 20p
- ACCUEIL DES ENFANTS DANS UNE STRUCTURE COLLECTIVE : BASES METHODOLOGIQUES -- Psychologie du développement de l'enfant -- 20p
- ACCUEIL DES ENFANTS DANS UNE STRUCTURE COLLECTIVE : BASES METHODOLOGIQUES -- Méthodologie spéciale : santé, soins et hygiène appliqués aux enfants -- 20p
- ACCUEIL DES ENFANTS DANS UNE STRUCTURE COLLECTIVE : BASES METHODOLOGIQUES -- Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducatives -- 20p
- ACCUEIL DES ENFANTS DANS UNE STRUCTURE COLLECTIVE : BASES METHODOLOGIQUES -- Activités créatives et d'éveil culturel -- 20p
- ACCUEIL DES ENFANTS DANS UNE STRUCTURE COLLECTIVE : BASES METHODOLOGIQUES -- Déontologie, législation et organisation socioprofessionnelle -- 20p

ATL	02/09	09/09	16/09	23/09	30/09	07/10	14/10	21/10	28/10	04/11	11/11	18/11	25/11	02/12	09/12	16/12	23/12	30/12	06/01	13/01	20/01	27/01	03/02	10/02	17/02	24/02	03/03	10/03	17/03	24/03	30/03	06/04	13/04	20/04	27/04	04/05	11/05	18/05	25/05	01/06	08/06	15/06	22/06	29/06									
	08/09	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10	27/10	03/11	10/11	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12	05/01	12/01	19/01	26/01	02/02	09/02	16/02	23/02	01/03	08/03	15/03	22/03	29/03	05/04	12/04	19/04	26/04	03/05	10/05	17/05	24/05	31/05	07/06	14/06	21/06	28/06	05/07									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	N1	N2	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	P1	P2	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40									
8:30 - 9:20																																																					
9:20 - 10:10																																																					
10:20 - 11:10																																																					
11:10 - 11:30																																																					
12:00 - 12:30																																																					
12:30 - 13:20																																																					
13:20 - 14:10																																																					
14:20 - 15:10																																																					
15:10 - 16:00																																																					
8:30 - 9:20																																																					
9:20 - 10:10																																																					
10:20 - 11:10																																																					
11:10 - 12:00																																																					
12:00 - 12:30																																																					
12:30 - 13:20																																																					
13:20 - 14:10																																																					
14:20 - 15:10																																																					
15:10 - 16:00																																																					
8:30 - 9:20																																																					
9:20 - 10:10																																																					
10:20 - 11:10																																																					
11:10 - 11:30																																																					
12:00 - 12:30																																																					
12:30 - 13:20																																																					
13:20 - 14:10																																																					
14:20 - 15:10																																																					
15:10 - 16:00																																																					
8:30 - 9:20																																																					
9:20 - 10:10																																																					
10:20 - 11:10																																																					
11:10 - 12:00																																																					
12:00 - 12:30																																																					
12:30 - 13:20																																																					
13:20 - 14:10																																																					
14:20 - 15:10																																																					
15:10 - 16:00																																																					
8:30 - 9:20																																																					
9:20 - 10:10																																																					
10:20 - 11:10																																																					
11:10 - 12:00																																																					
12:00 - 12:30																																																					
12:30 - 13:20																																																					
13:20 - 14:10																																																					
14:20 - 15:10																																																					
15:10 - 16:00																																																					

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent changer selon les disponibilités des enseignants

Etablissement Communal d'Enseignement de Promotion Sociale (ECEPS) – Gilly

secretariat@eeps-gilly.be